

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

à la séance du Conseil Intercommunal de Police Nord Vaudois
du lundi 3 novembre 2014

Monsieur le Président du Conseil Intercommunal,
Monsieur le Président du Comité Directeur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le Préavis 02/2014 du Comité Directeur sur le budget 2015, composée de Mmes Gloria Capt, Corinne Verly et Paulette Visinand ainsi que de MM. Serge Berthoud et Jean-François Tosetti (rapporteur), s'est réunie le lundi 6 octobre 2014, dans les locaux de la Police NV, Rue du Valentin 12 à Yverdon, en présence de M. Jean-Daniel Carrard, président du Codir ainsi que de M. le Major Pascal Pittet, Commandant de la Police Nord Vaudois et de M. Vincent Audemars, chef de la Police administrative.

Après avoir procédé à l'examen détaillé de l'ensemble des postes du budget 2015, la Commission a formulé les remarques générales et particulières suivantes :

1. La répartition des charges est conforme au nombre d'habitants au 31.12.2013 et à la valeur du point d'impôt calculée selon les chiffres de la péréquation 2013 également.
2. Cette répartition s'est faite sur la base d'un budget prévisionnel de CHF 12'052'900.-, correspondant à un dispositif de 71 postes, y compris le commandant, la secrétaire, le surveillant du trafic radar et 2 aspirants.
3. Les communes qui ne finançaient pas de manière spécifique leur sécurité, paient toujours leur contribution à l'équivalent de 2 points d'impôt, le solde après déduction des recettes escomptées de CHF 800'000.- étant réparti entre Yverdon-les-Bains (77,5%) et Orbe (15%), selon la pondération prévue dans le protocole initial.
4. L'augmentation des postes « traitements » et « charges sociales » provient de l'engagement de 2 aspirants supplémentaires et des augmentations règlementaires.
5. Le poste « frais administratifs » subit une augmentation de CHF 16'000.- en raison de la prise en charge intégrale du coût du stand PNV au Comptoir du NV.
6. Le compte (611.3111) « Achats de machines et mobilier » enregistre une baisse dans la mesure où un radar de type pistolet-laser a été acquis en 2014.
7. Le compte (611.3902) « Prestations internes » est en augmentation par rapport au budget 2014, car il comporte la seconde phase du réaménagement de la réception d'Yverdon ; et les coûts de la gestion informatique ne font plus l'objet d'une évaluation mais d'une facturation précise, sur la base d'un inventaire détaillé.
8. Les frais de locaux enregistrent une hausse de CHF 54'000.- en raison de la sécurisation des locaux de la rue du Valentin et la location prévue d'une surface à la Gare d'Yverdon-les-Bains.
9. Enfin, nous constatons que le compte (611.3909) « Intérêts internes », calculés sur des investissements à hauteur de CHF 734'096.85 (system Polycom, fourrière, radar et caméra de surveillance gare), est en baisse de 15% par rapport au budget 2014.

En conclusion, nous vous proposons d'adopter le budget 2015 tel qu'il vous a été présenté par l'extrait du compte (611).

Pour la Commission

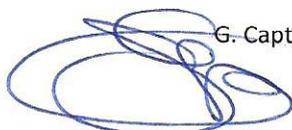
Le rapporteur :

J. F. Tosetti

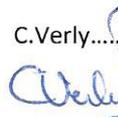


Les commissaires :

G. Capt



C. Verly.....



P. Visinand.....



S. Berthoud

